



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Femmes et sciences : visibilité dans les manuels scolaires

Question écrite n° 17252

### Texte de la question

Mme Céline Calvez interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la question de la promotion de l'égalité homme-femme dans l'orientation des élèves. Le 31 mai 2018, Mme la députée et M. le député Stéphane Viry ont rendu un rapport relatif à la place des femmes dans le domaine scientifique intitulé « Femmes et sciences : l'urgence d'actions pour l'égalité réelle ». Ces travaux ont montré que les femmes occupent une place encore trop réduite dans les sciences dites « dures » et que malgré certaines avancées, la situation n'évolue que très lentement, voire présente parfois un certain recul. Ce déséquilibre se retrouve dès le choix des options en fin de *cursus* scolaire et jusqu'à la vie professionnelle. 23 recommandations sont formulées dans ce rapport. La sixième d'entre elles est de créer un observatoire indépendant des stéréotypes de sexe dans les manuels, chargés d'évaluer la présence des stéréotypes et leur évolution dans les manuels scolaires, observatoire qui pourrait, le cas échéant, délivrer des avertissements. De nombreuses études montrent que les manuels scolaires véhiculent toujours une répartition stéréotypée des rôles dans la société. Les femmes demeurent surreprésentées dans l'univers domestique et sous-représentées dans les sphères politiques ou intellectuelles. Or les manuels scolaires occupent une place importante dans les modèles d'identification proposés aux élèves et à leurs parents. C'est pourquoi, elle lui demande si, tout en respectant le principe de liberté éditoriale, un dialogue a été engagé avec les éditeurs de manuels scolaires pour qu'une attention particulière soit portée à la suppression de ces stéréotypes implicites.

### Texte de la réponse

Chaque éditeur privé est libre de ses choix dans la conception des manuels et ouvrages scolaires qu'il propose à la vente ; il en est par conséquent aussi responsable. Les enseignants sont eux-mêmes libres et responsables du choix des manuels qui sont utilisés en classe ; ils doivent donc veiller à choisir des ouvrages conformes aux programmes scolaires et aux politiques éducatives liées aux grands enjeux de société. Les corps d'inspection, quant à eux, s'assurent que les enseignants respectent les programmes scolaires. Lors des dialogues avec les éditeurs de manuels scolaires, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS) insiste sur l'importance que les ouvrages respectent scrupuleusement les programmes en vigueur et les politiques éducatives en lien avec les grands enjeux de société, tel que celui de l'égalité entre les filles et les garçons. En outre, certains programmes, comme les nouveaux programmes d'histoire de lycée, peuvent, par leur contenu, orienter celui des manuels scolaires. Ces programmes mettent en avant des femmes de science comme Émilie du Châtelet ou Marie Curie sous la forme de points de passage et d'ouverture que les professeurs doivent obligatoirement traiter. Ainsi, les manuels sont amenés à développer des contenus consacrés à ces figures. Le MENJS entretient donc un dialogue avec les éditeurs scolaires, tout en respectant la liberté éditoriale. Ce dialogue permet d'aborder la question des programmes, des épreuves d'examen et de la politique éducative, dont l'égalité filles-garçons constitue un axe.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Céline Calvez](#)

**Circonscription** : Hauts-de-Seine (5<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 17252

**Rubrique** : Égalité des sexes et parité

**Ministère interrogé** : [Éducation nationale et jeunesse](#)

**Ministère attributaire** : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le** : [26 février 2019](#), page 1812

**Réponse publiée au JO le** : [24 novembre 2020](#), page 8404